
Nombre de membres**Séance du jeudi 23 avril 2015****en exercice:** 11

L'an deux mille quinze et le vingt trois avril l'assemblée régulièrement convoquée le 17 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de Alain NICHAULT.

Présents : 10**Votants:** 11**Sont présents:** Denis GRANERO, Jean-Marc DUREY, Brigitte BELMONTE, , Delphine FEUILLADE BRIERE, Daniel GINIER, Catherine HUETTE, Jean Francois LALFERT, Alain NICHAULT, Emmanuel VERILHAC, Régis LE FLOHIC**Représentés:** Ronna CHALVET**Excusée:** Ronna CHALVET**Absents:****Secrétaire de séance:** VERILHAC Emmanuel

Objet : délibération autorisant la souscription d'un emprunt pour la réfection du toit du gîte de Thines.

Par délibération, le conseil autorise le maire à souscrire un emprunt de 30000€ pour la réfection du toit du gîte de Thines.

Cet emprunt sera souscrit auprès du crédit agricole pour une durée de 15 ans au taux de 1,70% avec un remboursement annuel.

Objet : délibération autorisant la souscription d'un prêt relais pour le financement des travaux de voirie.

Pour pouvoir remettre en état la voirie après les dégâts occasionnés par les intempéries de l'automne 2014 et en attendant la subvention du conseil départemental, le conseil autorise le maire à souscrire un prêt relais de 120000€ correspondant à la valeur de cette subvention.

Ce prêt sera souscrit auprès du crédit agricole pour une durée de 21 mois au taux de 1.021% avec la possibilité d'un remboursement anticipé sans pénalité.

Objet : délibération pour le versement d'une subvention aux « amis de Thines » et pour donner pouvoir au maire de signer une convention.

Le conseil décide d'allouer une subvention de 1800€ aux « amis de Thines » permettant l'emploi d'une personne à la maison du Gerboul pour la saison à venir.

Par délibération, le conseil autorise le maire à signer une convention avec Line Bacconnier présidente des « amis de Thines » stipulant que la personne occupant cet emploi aurait entre autre une mission d'information auprès du public par le biais du point info de la maison du Gerboul et une mission de promotion de notre commune.

Jean-François Lalfert conseille aux « amis de Thines » de faire appel à un expert comptable pour avoir une aide et un regard extérieur sur leur comptabilité, sachant que cette association doit gérer deux employés et un budget d'environ 85000€ (subventions publiques comprises).

Objet : budget principal, délibération sur le compte administratif

Le maire explique au conseil qu'il a fallu faire des modifications d'écriture sur le compte administratif en ce qui concerne les restes à réaliser.

La modification sur le compte administratif du budget principal est votée à l'unanimité.

Objet : parcelle Héricord à Thinette

Le maire informe le conseil qu'après acceptation du dossier par les services de l'état, l'enquête d'utilité publique concernant la parcelle de Mme Héricord va pouvoir être lancée. Les dates prévues sont les 9 et 24 juillet, et le 10 août.

Objet : Accès personnes handicapées à la mairie de Malarce

A la suite de la démolition de l'auvent présent dans la cours de la mairie, il sera mis en forme une rampe d'accès à l'entrée principale de la mairie à l'aide des remblais occasionnés par cette démolition.

Cette rampe sera à terme maçonnée pour pouvoir être utilisée pour l'accès à la mairie par des personnes handicapées.

Par rapport à ce qui avait été budgétisé pour les travaux du parking de Thines et d'aménagement de la place de la mairie, et le coût réel, il devrait y avoir une différence d'environ 1200€ que l'on mettrait de côté pour financer en partie cette rampe d'accès.

Objet : offre d'emploi

Pour remplacer Angélica qui faisait des heures de ménage à la mairie, il sera affiché sur les différents panneaux d'information et sur le site internet de la commune un appel à candidature pour pourvoir ce poste. Il s'agit d'un cdi de 4 heures hebdomadaire. L'affichage a été fait le lundi 27 avril et la date de réception des candidats est fixée au lundi 11 mai à 10 heures.

Objet : Toit du gîte de Thines

Une réunion est prévue le lundi 4 mai en matinée avec l'architecte des bâtiments de France pour faire le point sur les travaux de réfection du toit du gîte de Thines. Une autre réunion aura lieu l'après midi avec les deux entreprises qui avaient fait les premiers devis pour fixer un cahier des charges des travaux à réaliser plus précis, afin d'avoir de nouveaux devis que l'on puisse comparer.

Objet : éclairage de l'église de Thines

La proposition « des amis de Thines » d'employer la société inled pour la réalisation du plan d'éclairage et le suivi des travaux apparaît comme une idée intéressante. La décision d'avoir recours à cette société incombera aux « amis de Thines » dans la mesure où la prestation rentre dans le budget alloué pour ces travaux.

Le conseil précise que la mairie, en tant que propriétaire des murs et co-financeur, doit donner son avis sur les plans avant que les travaux ne commencent.

Objet : aménagement du parking de Thines

Pour l'instant, seules les barrières et les panneaux d'informations seront implantés. Les tables de pique-nique prévues ne seront pas mises en place pour cette saison car il faut attendre de voir comment se comporte le talus réalisé récemment.

Lors de la réunion publique d'information à Thines, il a été émis l'idée d'installer une petite guérite sur le parking, tenue par des personnes bénévoles dont le rôle serait d'accueillir et d'informer le public. Cela permettrait aussi d'avoir une présence sur le parking afin d'éviter les vols.

Il a aussi été soulevé le problème d'absence de collecte de tri sélectif sur le parking. Delphine doit prendre contact avec Laurent Deschanel de la communauté de communes pour étudier ce problème.

Objet : Lieu de collecte supplémentaire de tri sélectif

Laurent Deschanel a demandé à la commune s'il était possible de prévoir un nouveau lieu de collecte au champ d'Eynes compte tenu notamment de la présence du restaurant et du camping.

Delphine doit s'occuper de voir s'il existe un lieu possible occasionnant un minimum de désagréments pour les riverains. De plus un courrier sera envoyé aux propriétaires pour savoir si l'un d'entre eux donnerait son accord pour l'implantation de ce nouveau lieu de collecte.